COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 12.04.2021

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
M. Romain Pilloud : Un parc solaire et novateur à la Foge

Président :	Bernard Tschopp (PLR)
Membres :	Alain Akiki (PLR)
	Mathias Ekah (SOC)
	Tina Fattet (PLR) remplacé par Susanne Cornaz
	Susanne Lauber Fürst (ML)
	Tal Luder (UDC)
	Romain Pilloud (SOC)
	Anne Saito (Les Verts)
	Michael Samuelian (SOC)
	Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le 22 mars 2021 à la salle du stade de la Saussaz à Chailly. La municipalité était représentée par Monsieur Caleb Walter, conseiller municipal en charge du dicastère « Les installations » que nous remercions pour ces informations et les réponses apportées aux commissaires.

Selon l'usage la présidence est remise en discussion et le président a été confirmé dans ses fonctions. Après les salutations d'usage et l'acceptation de l'ordre du jour proposé par le président, celui-ci donne la parole au postulant, lequel apporte plusieurs compléments à son postulat. En effet après la dépose de celui-ci, le postulant a pris contact avec la Romande Energie pour obtenir plus d'informations. Durant cet entretien, il a pris connaissance que le « Y_Parc » d'Yverdon était une idée de base avec une configuration électrique nouvelle donc avec une mise en réseau plus facile et adéquate, alors que l'environnement de la « Zone industrielle de la Foge » était un ancien système pas utilisable tel quel pour une production énergétique de la Zone. Malgré ces informations, il maintenait ses idées de l'augmentation en toitures et en façades de panneaux solaires et demandait, pour les besoins des entreprises, comme il s'agit de bâtiments privés, si la commune pouvait de la sorte commencer une discussion pour la multiplication des panneaux solaires. Faisant suite à cela, il développait l'autre point d'intérêt le « P + R » de Chailly, initialement prévu avec toiture, en demandant de reconsidérer le projet avec des panneaux solaires et de prévoir une électrification de certaines places pour recharger les batteries.

Notre municipal répondait :

- Plusieurs toitures sont déjà équipées de panneaux solaires et par exemple l'entreprise

Ginox a équipé l'ensemble de ses toitures avec le soutien de la commune par le Fonds de développement durable. Pour essayer d'augmenter, grâce à la commune, le nombre d'installations sur des bâtiments privés, il s'agit de toute façon d'avoir un partenaire du métier (Romande Energie par exemple), ce qui compliquerait les négociations à 3 entités. De plus l'autoconsommation reste un aspect déterminant et devrait être un gage de garantie de rentabilité.

- Au sujet du « P+R » de Chailly, la commune a commencé une réflexion pour une étude globale d'électrification sur les places publics (un subventionnement CH ou/et VD est possible). Le besoin devient évident et obligatoire, mais la gestion desdites places n'est pas chose aisée.

- Les services communaux, en tenant compte de la cartographie existante pour situer les meilleurs emplacements, pourraient entrer en discussion, par des séances d'information avec les entités privées, pour connaitre leur besoin et leurs intérêts.

Un commissaire s'interroge sur un éventuel partenariat avec Romande Energie. Le postulant répond que l'entreprise est toujours intéressée et ouverte à toute négociation, mais une autre personne précise que la Romande Energie doit aussi regarder à ses résultats. Un autre commissaire demande si notre commune a déjà loué des toitures et quel a été le bénéfice. Monsieur le municipal répond qu'effectivement un seul projet a été mis à disposition de la Romande Energie, il s'agit du hangar à bois à Rennaz d'une surface de 920 m2 de panneaux photovoltaïques. Le montant versé par la Romande Energie pour les années 2015 et 2016 a été de CHF 216.--.

Un commissaire suggère la couverture légère d'une partie du « P+R », qui donnerait de l'ombre aux véhicules et une production d'électricité. Monsieur C. Walter répond, qu'il existe des structures légères avec photovoltaïques, mais cela n'a pas encore été étudié. Il ajoute que l'on peut imaginer diverses d'études, mais il faut déterminer clairement leurs buts et avoir les moyens de les faire.

Une commissaire propose que la commune demande à la Romande Energie d'étudier les capacités de production d'électricité. Pour la municipalité, il est essentiel de garder l'entière liberté de décision, de préserver l'autonomie et celle-ci risquerait d'être diminuée, donc pas question de faire ce genre de demande.

Au vu des divers explications, renseignements et informations, le postulant constate que l'essentiel de son postulat est le point

1. Evaluer les capacités de production énergétique totales de la Zone industrielle de la Foge

les points suivants pouvant recevoir une réponse sommaire.

Une demande surgit : est-ce que la municipalité a la possibilité de répondre à cette question ?

Monsieur le municipal confirme qu'à l'interne il est possible d'étudier, d'évaluer le potentiel non réalisé. Les ressources du service pourraient par exemple être complétées d'un stagiaire ou d'un étudiant pour y arriver. Des rencontres pourraient aisément être organisées avec les entreprises pour constater, avec elles, les éventuelles synergies. Cela pourrait se faire en

quelques mois et ensuite, selon les conclusions un préavis pour un projet d'étude ou pour un investissement pourrait être engagé.

Conclusion

En conclusion, avec 4 oui, 4 non avec la voix prépondérante du président de séance et 2 abstentions, la commission vous recommande de ne pas prendre la prise en considération du postulat intitulé « Un parc solaire novateur à la Foge »

4 oui, 4 non, 2 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Bernard Tschopp (PLR)